

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

DEPARTEMENT : GUADELOUPE

Février 2024

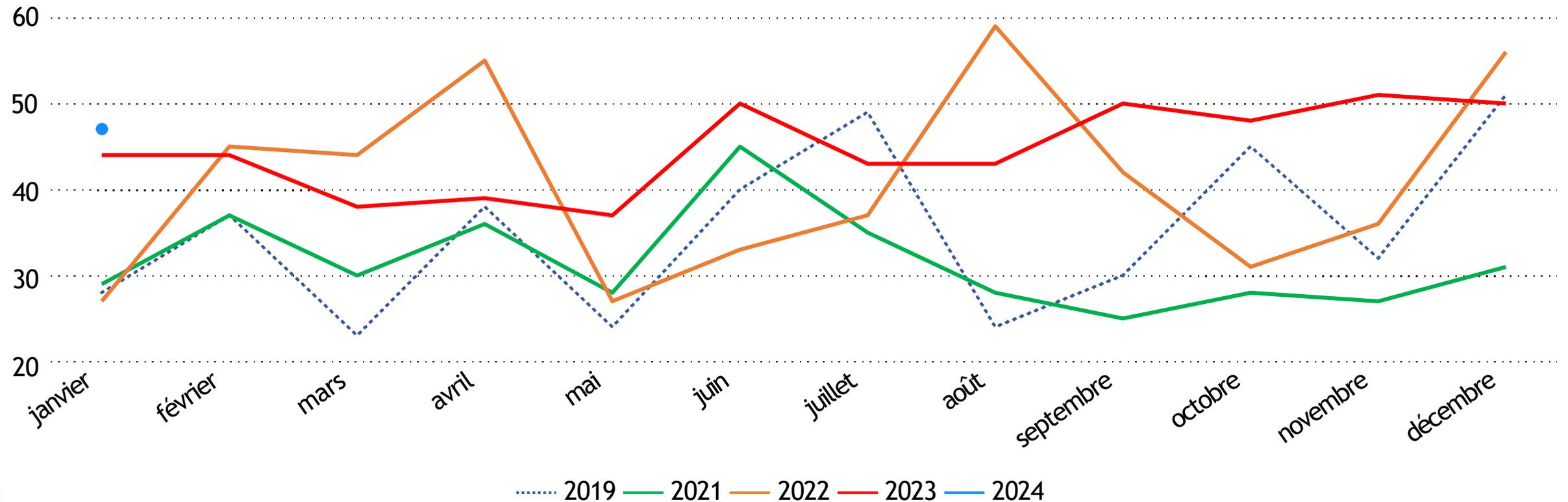
(données à fin janvier 2024)

Dépôts de dossiers de surendettement *(en nombre)*

Dossiers déposés	janvier 2023	janvier 2024*	Cumul 2023 (à fin janvier)	Cumul 2024* (à fin janvier)	Évolution du cumul 2024/2023
	44	47	44	47	7 %

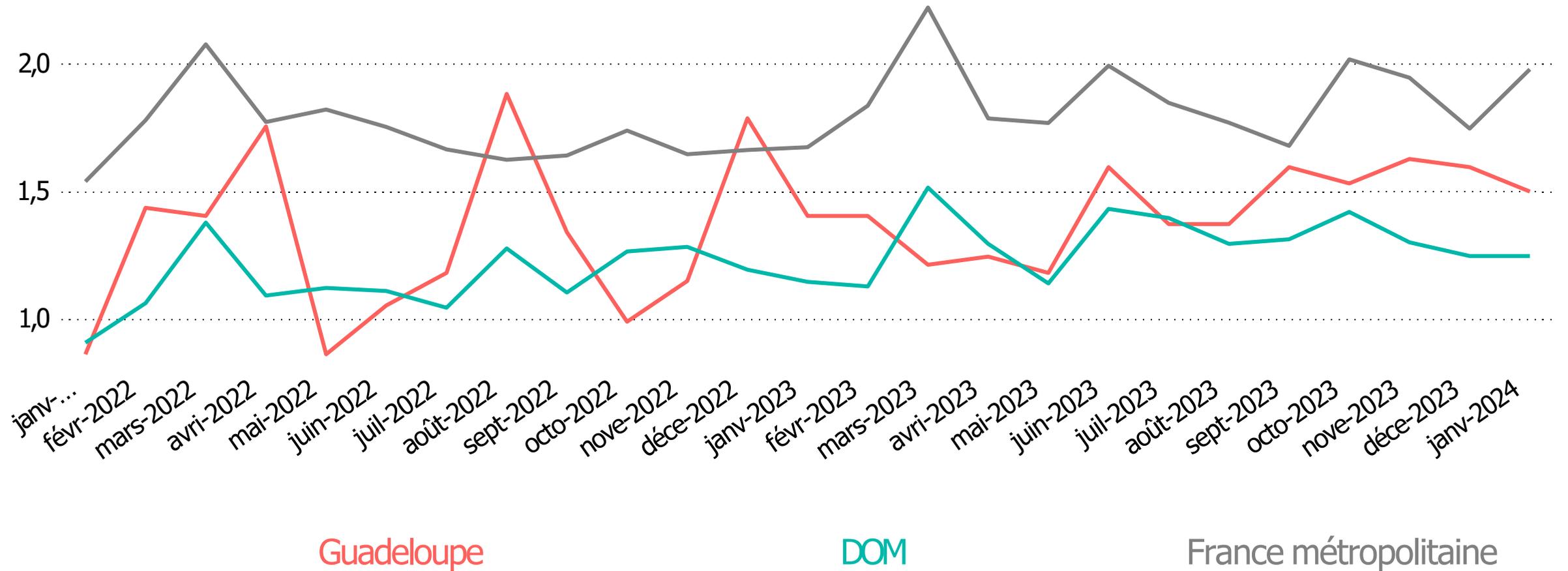
*Données provisoires

Évolution mensuelle (Guadeloupe)



Dépôts de dossiers de surendettement (pour 10 000 habitants)

Évolution mensuelle



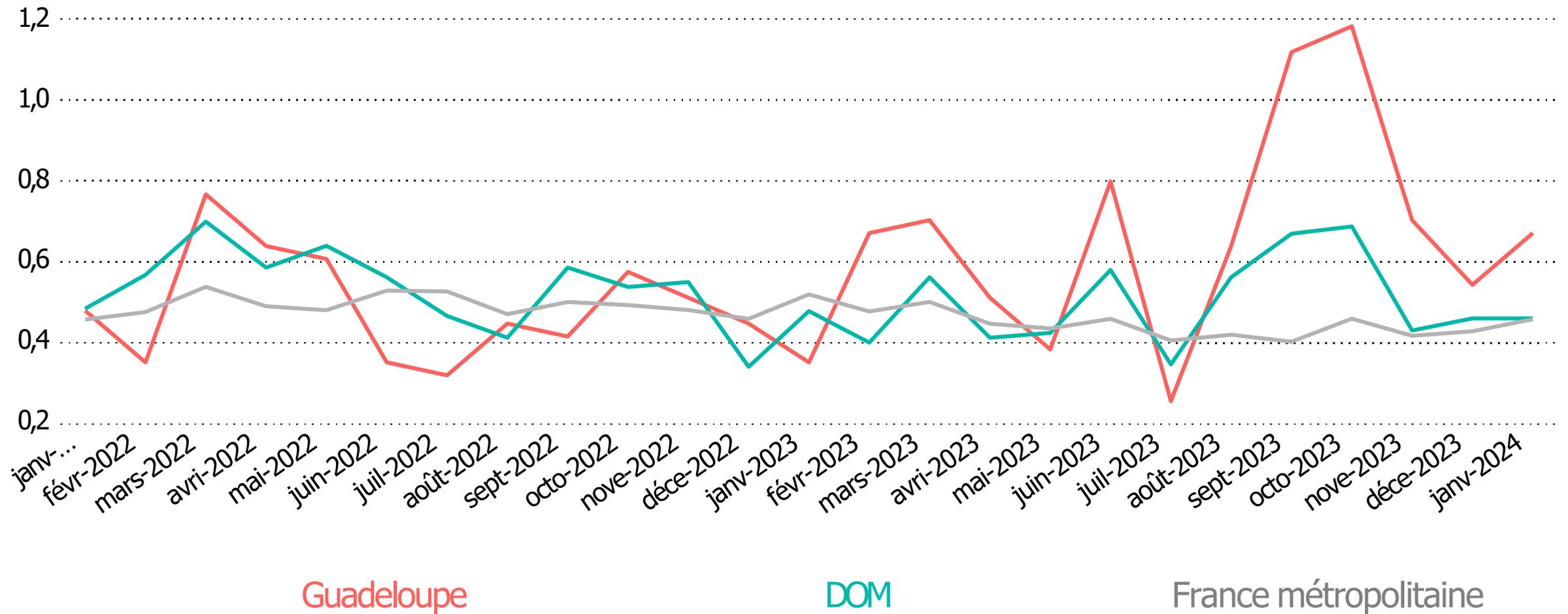
Guadeloupe

DOM

France métropolitaine

Désignations de droit au compte bancaire (pour 10 000 habitants)

Évolution mensuelle

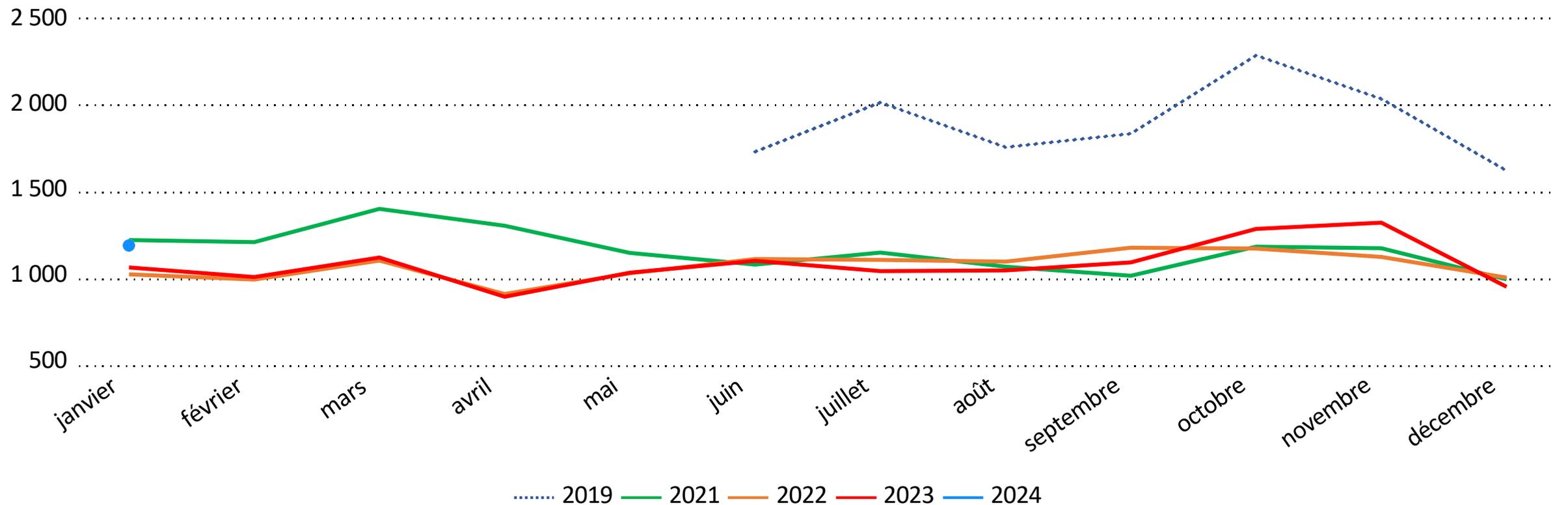


Flux d'inscriptions de personnes au FCC (en nombre)

	janvier 2023	janvier 2024*	Cumul 2023 (à fin janvier)	Cumul 2024* (à fin janvier)	Évolution du cumul 2024/2023
Inscriptions au FCC	1 066	1 190	1 066	1 190	12 %
dont incidents sur chèque	906	1 062	906	1 062	17 %
dont retraits de carte bancaire	166	133	166	133	-20 %

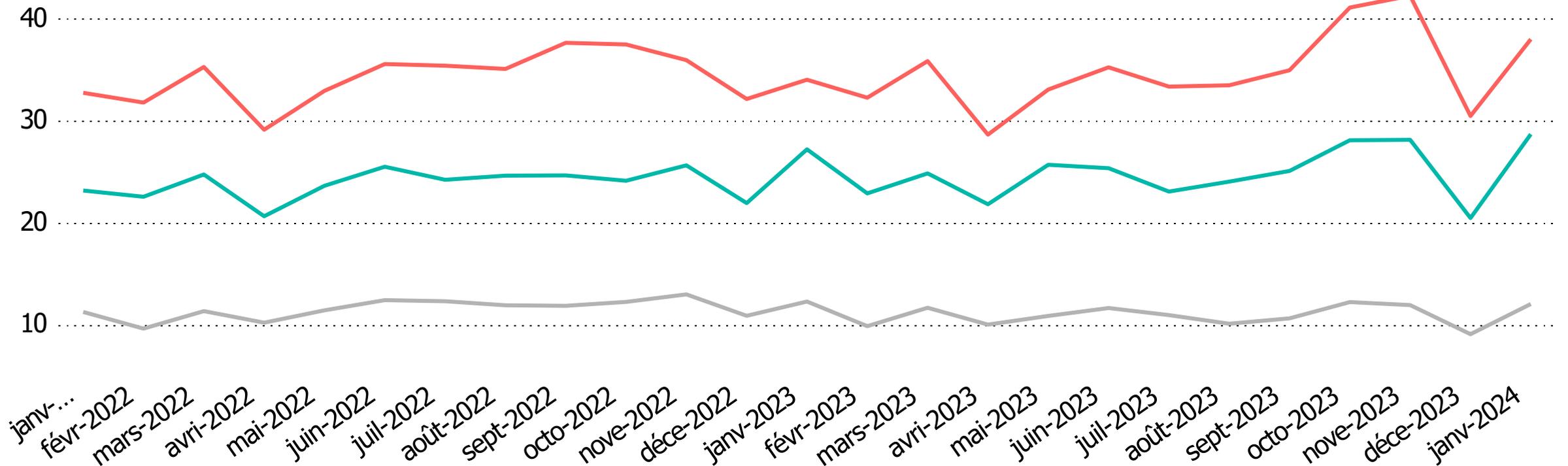
Évolution mensuelle (Guadeloupe)

*Données provisoires



Flux d'inscriptions de personnes au FCC (pour 10 000 habitants)

Évolution mensuelle



Guadeloupe

DOM

France métropolitaine

Indicateurs statistiques sur le surendettement

Guadeloupe

	décembre 2024	janvier 2024*	Cumul de janvier à fin		2023
			janvier 2024*	janvier 2023	
Dossiers déposés	50	47	47	44	537
Dossiers recevables	42	55	55	53	424
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	27	40	40	51	493
Dossiers irrecevables (A)	4	4	4	3	54
Mesures de rétablissement personnel (B)	11	14	14	31	198
Mesures imposées suite RP sans LJ	11	14	14	31	197
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0	0	0	0	1
Mesures de réaménagement des dettes (C)	7	18	18	8	181
Plans conventionnels pérennes	1	0	0	0	12
Plans d'attente	1	4	4	0	19
Mesures pérennes	5	10	10	4	118
Mesures d'attente	0	4	4	4	32
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas l'objet d'une couverture des mesures)	5	4	4	9	60
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation**	8	7	7	5	76

*Données provisoires

Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- données au 01/01/2022.
- Les données de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire ne sont pas représentatives et sont écartées du baromètre.